

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant dérogation de nationalité d'un membre du
personnel de l'Université libre de Bruxelles**

A.Gt 20-01-2000

M.B. 28-03-2000

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu la loi du 21 juin 1985 concernant l'enseignement, notamment
l'article 3, b,

Arrête :

Article unique. - La dispense de condition de nationalité belge est
accordée à Mme Lei Chou, membre du personnel scientifique de l'Université
libre de Bruxelles.